

# Groupements d'employeurs



TRAVAUX

PUBLIÉE LE 25/04/2018

Saisine liée : [GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS](#)

## Une nouvelle saisine du CESE par le Premier ministre, Edouard Philippe

A l'heure où les employeurs recherchent les compétences adéquates dans un marché du travail qui doit gagner en fluidité, où les actifs veulent pouvoir saisir toutes les opportunités de gérer leur parcours professionnel de manière profitable, les [groupements d'employeurs](#) représentent un intérêt certain.

Le Premier Ministre souhaite mobiliser l'expertise du CESE le sujet. Le CESE devra ainsi mener une réflexion sur globale sur ces structures.

Organisés par la loi en 1985, les groupements d'employeurs ont fait l'objet à de très nombreuses reprises de mesures d'adaptation législatives afin de favoriser un environnement propice à leur développement et à l'emploi dans un cadre de garanties sociales optimales.

Il paraît donc indispensable que le CESE identifie très précisément le visage des groupements d'employeurs d'aujourd'hui – secteurs d'activités, régions, entreprises, associations, collectivités, profils des salariés - et leurs rapports avec les autres formes d'emplois, les perspectives d'évolution et de développement. Ils offrent une solution spécifique et pertinente en matière d'insertion et de qualification.

Le rôle de ces structures pourra également être interrogé par le CESE notamment en matière d'aménagement du territoire.

Pour le Premier Ministre, des freins à leur développement subsistent encore et il est nécessaire de les identifier précisément et de formuler des propositions pour les lever dans les domaines tant réglementaires que financiers et organisationnels.

Plus encore, plus de trente ans après la naissance du cadre qui les organise, il est indispensable pour le CESE de questionner la manière d'aboutir à un vrai changement de dimension dans une société où la mobilité va croissante.

La modernisation des modes de relations, de production, l'éclatement et la remise en cause des formes d'activités traditionnelles offre une perspective sans précédent pour que les groupements d'employeurs soient le vecteur d'une mobilité professionnelle et d'une agilité choisie par tous les acteurs.